

Création d'une porte sectionnelle supplémentaire

Rue de l'Ouriette 131
1170 Aubonne



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 1158

ECA N° : 1166

GPS : 2'520'278 / 1'149'123

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction
Partiel « Avant travaux » &
Diagnostic « D'utilisation normale »
Selon le cahier des charges ASCA 1.5
N° de dossier 2402-8497

Version du rapport : 1.0

FAGES



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 19

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	6
5	Réserves.....	6
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	7
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	9
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	14
9	Annexe 1 : plans	15
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	19

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	2402-8497
Type de diagnostic	Partiel « Avant Travaux » & Diagnostic « D'utilisation normale »
Diagnostiqueur	Karim Schmalz
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Biel/Bienne
Date du rapport	04.03.2024
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	MPS Construction SA Chemin des Bosquets 22 1618 Châtel-St-Denis
Propriétaire du bâtiment	Andreas & Tobias Meyer
Nombre total de pages y compris les annexes	19

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le 29 février 2024
Accompagnateur --

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le 29 février 2024
Accompagnateur --

Rapport de visite

Lors de notre visite, le bâtiment est en fonction.
Le chauffage à gaz ainsi que le boiler datent de 2009.
Les fenêtres sont en PVC.
Les murs intérieurs sont en béton peint.
Façade extérieur béton peint et tôle.
La toiture est en tôle.
Les mezzanines ont été faites dans les années 2010 (plafond en lamelle bois).

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type PARTIEL « AVANT TRAVAUX » & DIAGNOSTIC « D'UTILISATION NORMALE ».

Le diagnostic se porte sur les parties sujettes à transformation du bâtiment de la :
Parcelle N° : 1158
Rue de l'Ouriette 131
1170 Aubonne

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **5** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Rez-de-chaussée Halle véhicule + sanitaire + administration	Crépi
Rez-de-chaussée Sanitaire	Colle de faïence
Rez-de-chaussée Administration	Colle moquette
Rez + 1 ^{er} étage Commun, cage escalier + palier	Colle de carrelage
Rez + 1 ^{er} étage Commun, cage escalier + palier	Colle de plinthe

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Néant	

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez-de-chaussée Halle véhicule + stock + sanitaire	Colle de carrelage
Rez-de-chaussée Halle véhicule + stock + sanitaire	Colle de plinthe

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Rez-de-chaussée Fenêtres (PVC)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Murs (béton peint)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Hall d'entrée	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Administration (paquet flottant)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée + mezzanine Escaliers	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Chauffage à gaz (2009)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Boiler (2009)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Tableau électrique	Rien à signaler
Mezzanine L'ensemble (année 2010)	Rien à signaler
Extérieur Façades (béton peint + tôle)	Rien à signaler
Toit Toiture (tôle)	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Tout le reste du bâtiment

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sarl – Echandens

Dossier N° 2402-8497

Version 1.5

Date : 04 mars 2024

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m ³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-chaussée	Halle véhicule + stock + sanitaire	Colle de carrelage	1	NFA		1	O	N	LAB							
Rez-de-chaussée	Halle véhicule + stock + sanitaire	Colle de plinthe	2	NFA		1	O	N	LAB							
Rez-de-chaussée	Halle véhicule + sanitaire + administration	Crépi	3	NFA	1	1	N	A	DEF			B	1	III	02.2034	
Rez-de-chaussée	Sanitaire	Colle de faïence	4	NFA	2	1	N	A	DEF			B	1	III	02.2034	
Rez-de-chaussée	Administration	Colle moquette	5	NFA	3	1	N	A	DEF			B	1	III	02.2034	
Rez + 1 ^{er} étage	Commun, cage escalier + palier	Colle de carrelage	6	NFA	4	3	N	A	DEF			B	1	III	02.2034	
Rez + 1 ^{er} étage	Commun, cage escalier + palier	Colle de plinthe	7	NFA	5	3	N	A	DEF			B	1	III	02.2034	
Rez-de-chaussée	Fenêtres (PVC)	Rien à signaler	8	RAS		1										
Rez-de-chaussée	Murs (béton peint)	Rien à signaler	9	RAS		1										
Rez-de-chaussée	Hall d'entrée	Rien à signaler	10	RAS		1										
Rez-de-chaussée	Administration (paquet flottant)	Rien à signaler	11	RAS		1										
Rez-de-chaussée + mezzanine	Escaliers	Rien à signaler	12	RAS		1										

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m ³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-chaussée	Commun, local technique, chauffage à gaz (2009)	Rien à signaler	13	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Commun, local technique, boiler (2009)	Rien à signaler	14	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Commun, local technique, tableau électrique	Rien à signaler	15	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Commun, couloir, sol, murs, plafond	Rien à signaler	16	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Commun, local technique, sol, murs, plafond	Rien à signaler	17	RAS		2										
Mezzanine	L'ensemble (année 2010)	Rien à signaler	18	RAS		3										
Extérieur	Façades (béton peint + tôle)	Rien à signaler	19	RAS		4										
Toit	Toiture (tôle)	Rien à signaler	20	RAS		4										


Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
 Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1

Matériaux fortement agglomérés : Crépi

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Hall véhicule + sanitaire + administration	
	Référence échantillon	2402-8497/3	
Élément	Élément et description	Crépi	
	Quantité approximative	150 m2	
	Plan/Croquis	1	
Amiante	Prélevé (O/N)	N	
	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
Élimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2034	
	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Évaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Évaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Évaluation globale du matériau		1

Évaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Évaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.


- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2

Matériaux fortement agglomérés : Colle de faïence

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Sanitaire	
	Référence échantillon	2402-8497/4	
Elément	Elément et description	Colle de faïence	
	Quantité approximative	25 m ²	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2034	
	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **III**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.


- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 3

Matériaux fortement agglomérés : Colle moquette

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée Administration	
	Référence échantillon	2402-8497/5	
Elément	Elément et description	Colle moquette	
	Quantité approximative	15 m ²	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	02.2034	
	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.


II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 4 Matériaux fortement agglomérés : Colle de carrelage

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez + 1 ^{er} étage Commun, cage escalier + palier	
	Référence échantillon	2402-8497/6	
Elément	Elément et description	Colle de carrelage	
	Quantité approximative	15 m ²	
	Plan/Croquis	3	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2034	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C


Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.**
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.**
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.**
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 5

Matériaux fortement agglomérés : Colle de plinthe

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez + 1 ^{er} étage Commun, cage escalier + palier	
	Référence échantillon	2402-8497/7	
Elément	Élément et description	Colle de plinthe	
	Quantité approximative	20 mL	
	Plan/Croquis	3	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input checked="" type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	02.2034	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **III**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez-de-chaussée	Hall véhicule + sanitaire + administration	Crépi	02.2034
Rez-de-chaussée	Sanitaire	Colle de faïence	02.2034
Rez-de-chaussée	Administration	Colle moquette	02.2034
Rez + 1 ^{er} étage	Commun, cage escalier + palier	Colle de carrelage	02.2034
Rez + 1 ^{er} étage	Commun, cage escalier + palier	Colle de plinthe	02.2034

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 4 mars 2024

Bâti-Conseils Sàrl

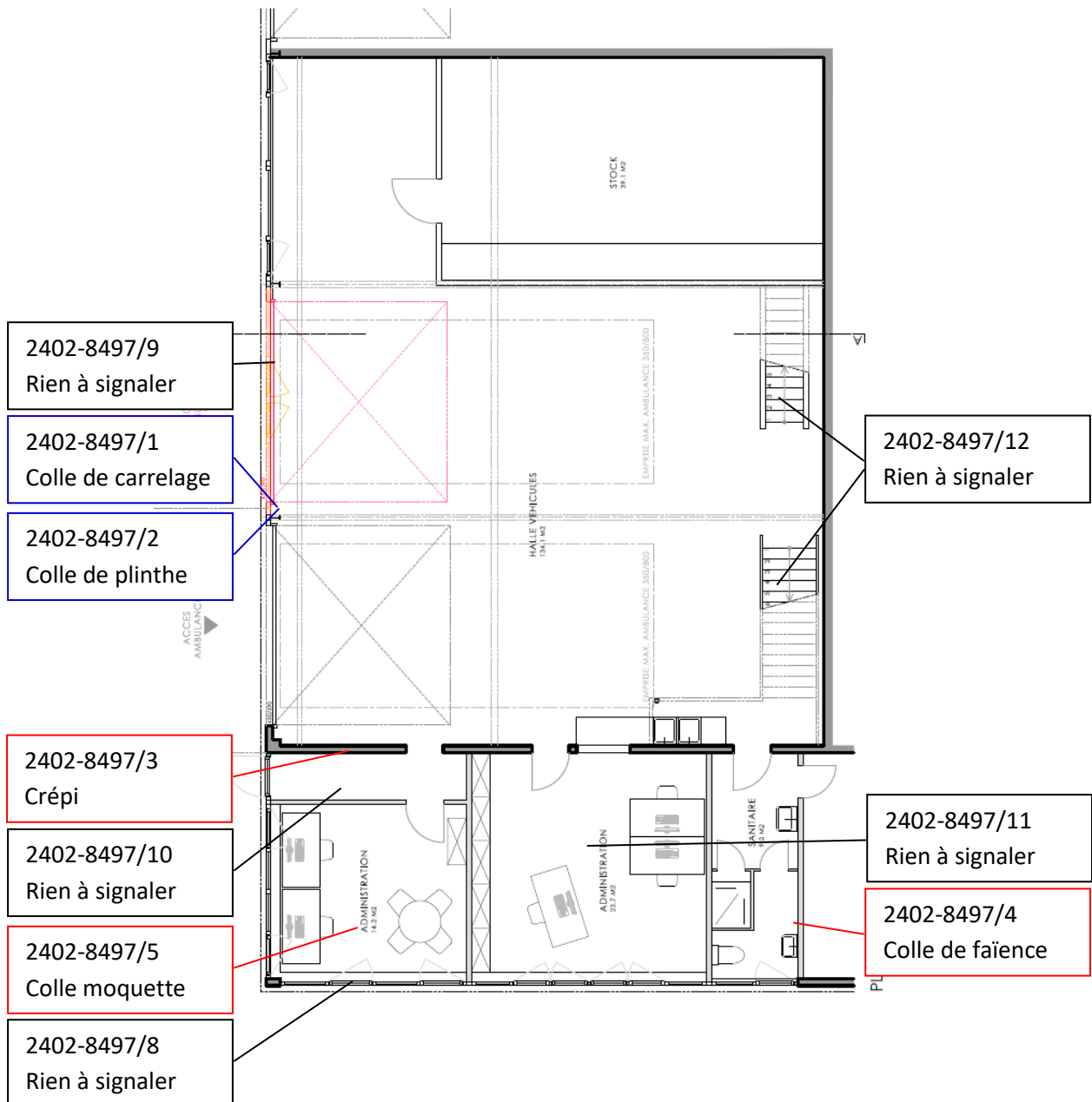


Eric Schmalz – Expert

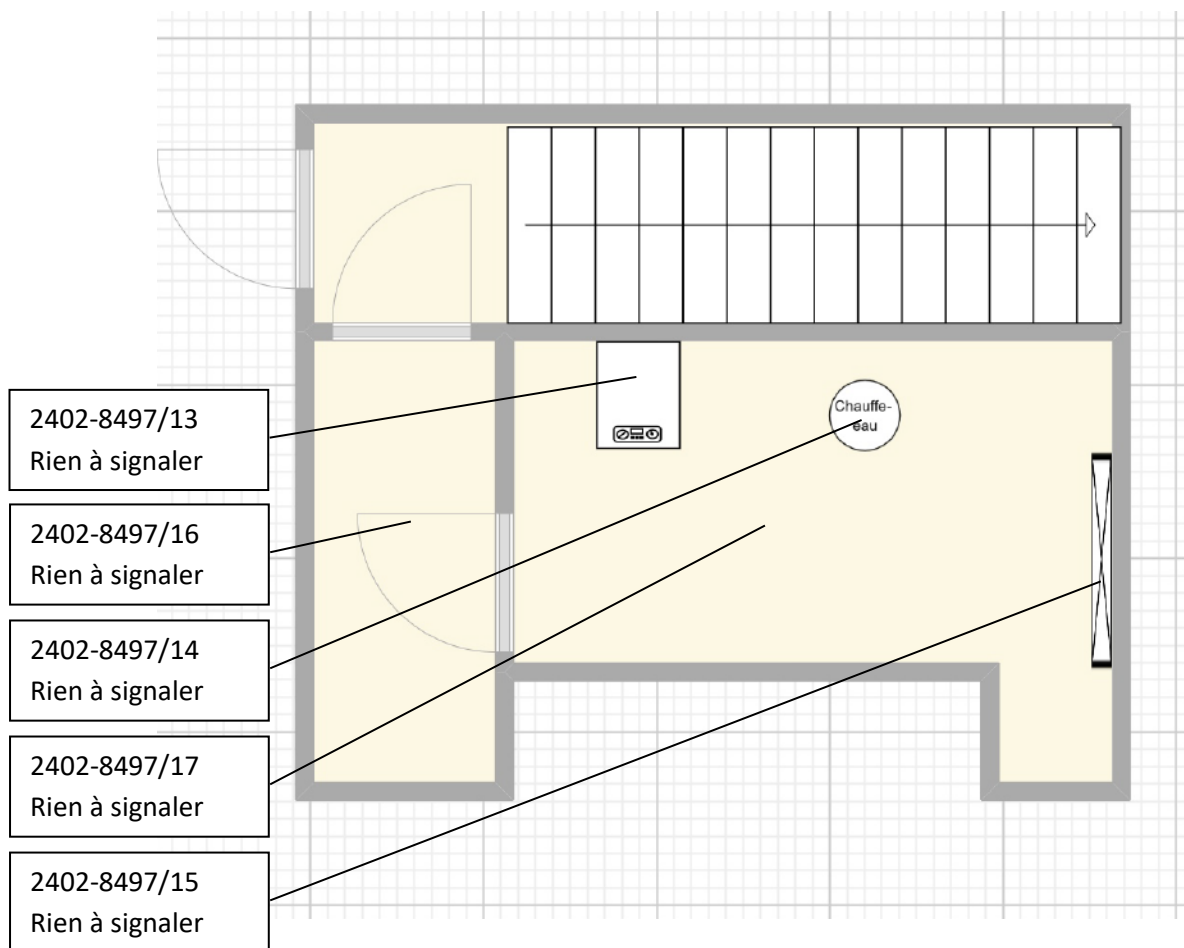


Dragan Pavkovic – Expert certifié FACH

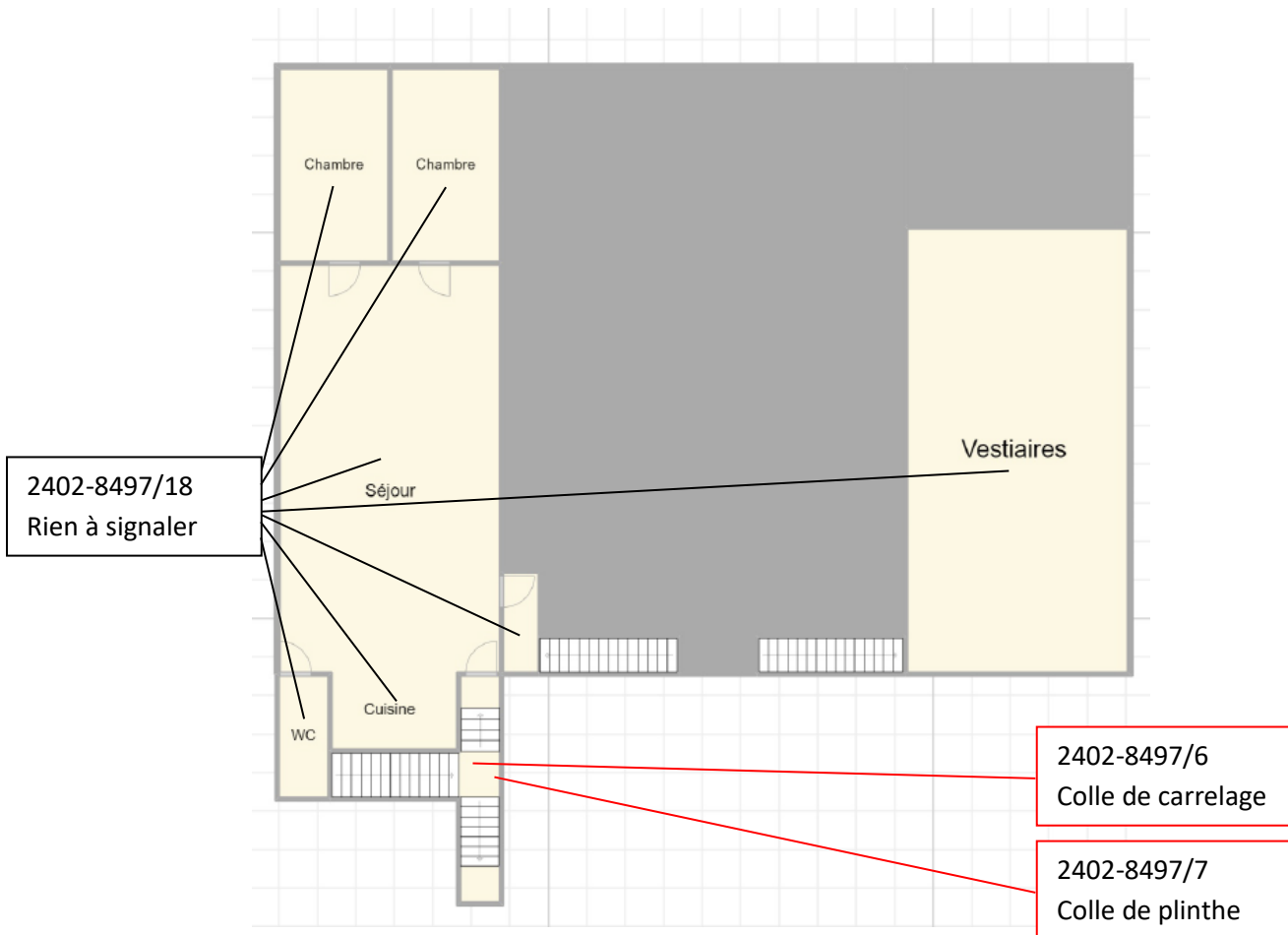
9 Annexe 1 : plans
Création d'une porte sectionnelle supplémentaire – Rez-de-chaussée



Création d'une porte sectionnelle supplémentaire – Commun



Création d'une porte sectionnelle supplémentaire – Mezzanine



Création d'une porte sectionnelle supplémentaire – Façade ouest

2402-8497/20
Rien à signaler



2402-8497/19
Rien à signaler

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis ^{LAB}

N° commande:

FC4-545

Date & lieu d'analyse:

04.03.2024

Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →

Bâti-conseils Sàrl

Schmalz Eric

Route de la Chocolatière 27

1026 Echandens

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

2402-8497

DATE DE RÉCEPTION: →

01.03.2024

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Colle de carrelage

• Amiante non décelé

2 / Colle de plinthe

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 04.03.2024

Signature:

